

RESERVE BIOLOGIQUE DIRIGEE DE LA GLACIERE



ARRETE PREFECTORAL D'AMENAGEMENT DU 16 FEVRIER 1982 DE LA FORET DOMANIALE DE LA JOUX (3EME SERIE)

Le ministre de l'agriculture,

VU :

- les articles L-133-1, R-133-1 et R-133-2 du Code Forestier,
 - l'arrêté ministériel du 21 octobre 1985, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de JOUX – 3^e série (Jura) :
- SUR la proposition du Directeur Général de l'Office National des Forêts :

Arrête

Article 1^{er} - La 3^e série de la forêt domaniale de la JOUX (Jura), d'une contenance de 500.50 ha, est affectée principalement à la production de bois d'œuvre résineux ou, localement, à la protection du milieu (parcelle 38) ou à l'accueil du public (parcelle 29 B – 31 B).

En outre, les parcelles 19 et 20 (28,25 ha), constituent une réserve biologique domaniale créée pour protéger et observer l'évolution naturelle de la sapinière.

Article 2 - A l'exception des parcelles 18, 20 et 36, elle sera traitée en futaie régulière de sapin (85 %), et d'épicéas (32 %) exploitée à 0,80 m de diamètre et de feuillus (3 %).

Pendant une durée de 20 ans (1980 - 1999) :

- la surface du groupe de régénération élargi dans lequel 71 ha devront être

régénérés est arrêtée à 120.77 ha (dont 20 ha sont déjà régénérés), en fonction d'une durée de renouvellement des peuplements fixée à 130 ans à partir de 1980.

- La parcelle 38 sera parcourue par des coupes de jardinage à la rotation de 10 ans.

- Les parcelles 19 et 20 (réserve biologique domaniale dirigée) seront laissées en repos. Toutefois, dans un but sanitaire, les arbres morts et les chablis seront enlevés.

- Le surplus de la série sera parcouru par des coupes d'amélioration.

Article 3 - Le Directeur Général de l'Office National des Forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 Février 1982

L'Ingénieur du G.R.E.F.
Chef de Centre,
G.H. FLORENTIN

Pour le Ministre et par délégation
L'Inspecteur Général des Eaux et Forêts
Ch. GUILLERY



25

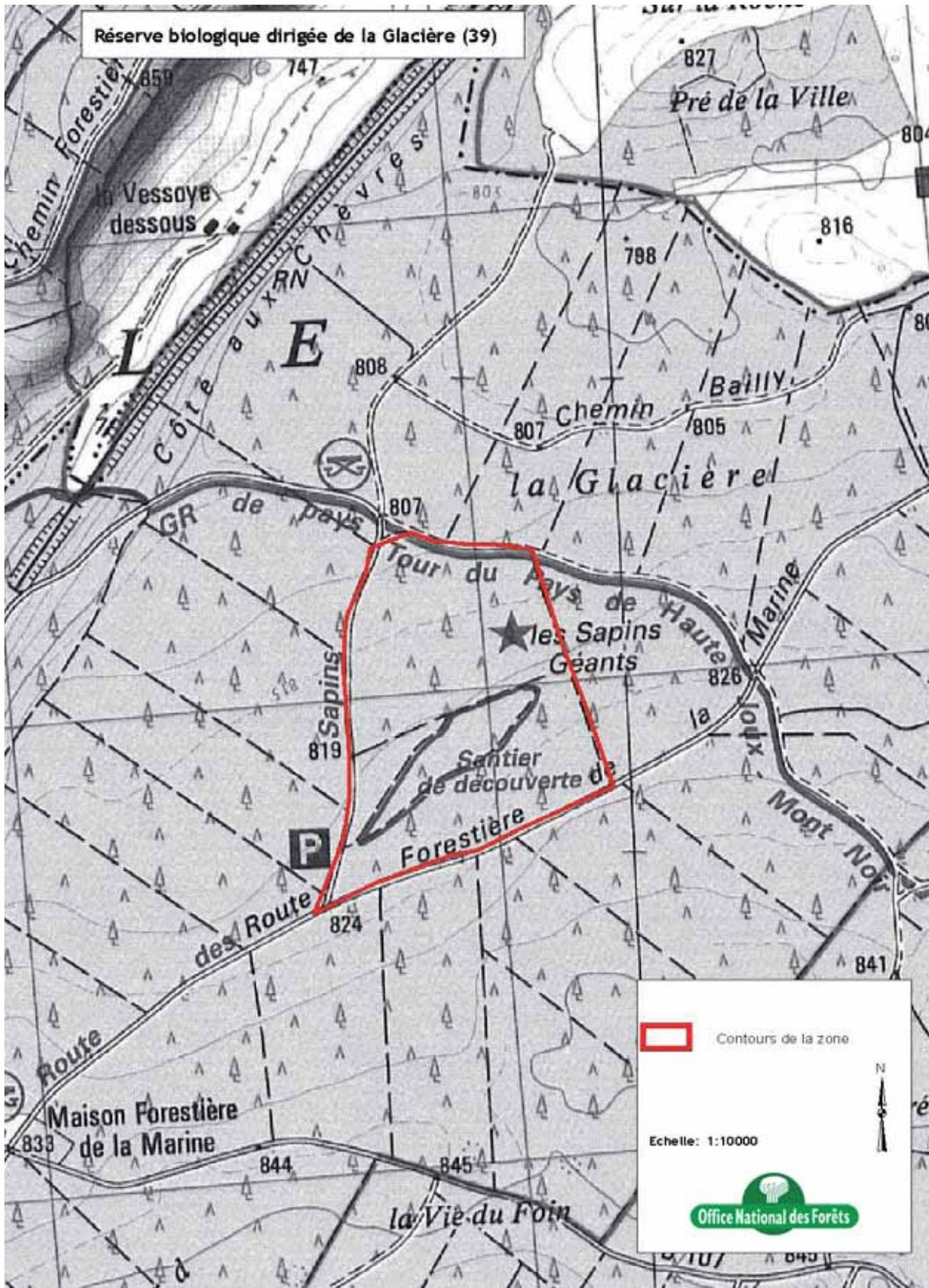
RBD

39

70

90

Réserve biologique dirigée de la Glacière
ARRETE PREFECTORAL D'AMENAGEMENT DU 16 FEVRIER 1982



Forêt domaniale de la Joux
Superficie de la RBD de la Glacière : 28,25 ha